

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 juin 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (218r, 220r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 22 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43125>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [22 juin 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination rue Saint-Hyacinthe, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Après y avoir réfléchi dans la nuit, Godin annonce à Versigny qu'il veut une stratégie offensive à l'égard de ses adversaires en appelant ses calomniateurs à témoigner. Il voudrait aussi faire témoigner le couple Brullé à la première audience sur ses relations avec Marie Moret à Laeken. Godin adresse à Versigny une correspondance de 13 lettres entre lui et son cousin Moret, qui a dû faire des sacrifices pour répondre à l'appel de Godin. Il lui fait part de son regret de voir que Favre s'occupera de son affaire seulement le 27 juin.

Support Indication au bas du folio 218r au crayon à papier : « Voir la suite page 220 ». Indication en haut du folio 220r au crayon à papier : « Suite de la lettre de la page 218 ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Brullé, Adèle Augustine \(1819-1897\)](#)
- [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

dimanche le 22 juillet 1666

Maxime de Vézigny

mais met à ce en partie consacré à
réfléchir sur les tentations que vous
meurs exprimées par votre lettre m'avez
écrite voire à laquelle j'ai répondu depuis
et je me suis dit que faut-il donc faire ?
Distrain le château avec des soldes et
de messagers suspectés sur moi et qui
me pourraient arrêter de consister que je
bien faire tressignages, je vous demande
à ce sujet si je suis toujours obligé
d'attendre que l'on produise contre moi
et si je ne puis faire autre chose
en entraînant les personnes qui
suspiciot de moi dans l'intent de ma
femme et qui pourront être appelés à
déposer à ce dimanche. D'après
au contraire sur assignation que je
leur ferai délivrer à cette effet pour leur
faire dire ce qu'ils pourront savoir

je crois arriver tout à gagner à faire cela
mais j'aurais que tous les moyens possibles
je leur ai laissé trop de temps il me faut
faire venir une quelques personnes de bas
étage qui pourront arrêter à leurs endroits
cello va tout que je ne les crois pas
je vous laisse en outre et pour tout autre

Voir la suite page 220

faire comparution est et M^{me} Brulli
a la première audience apres que leur
témougnage viennent détruire l'impression
qui pourroient remettre de l'ensemble des faits
mensonges allégués sur leurs relations avec
M^{me} Marin pendant son séjour a Laeken
a droict au magistrat devant moi de
rendre plus que jamais que la pertinence des
faits produits a la audience pour servir de ma-
timent et de faire effet sur l'esprit des
juges.

Je vous avoue sincèrement aujouurd'hui la
correspondance entre mon parent M^{me} Mord
et moi 13 lettres qui établissent le sacrifice
que M^{me} Mord a consenti a faire pour
venir a pointe a moi dans un moment
où j'avois besoin de secours du nomme
vapable. les explications de son empê-
chement me laisseront rien a désirer

Vous me rendez un service en me M^{me}
J. Starre pour vous instruire asprem-
ent sur tous les points et le contenu de son
de son affaire je ne sais pas qui est incapable
de reproduire l'anglais si monsieur
estat aller bien examiner a la vanne
le talent de M^{me} J. Starre triompherait
de ce bon déshonneur mensonges dit le aduit
punissons mais je vois avec chagrin qu'il remette
au 27 de ce mois a son empê-
a demain les conclusions d'aujourd'hui mais
partout celomme mensonges proues impossible
d'ayez en arrière tout a mes

Godin

Monsieur J. Starre